

CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES**PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE DE LA RIVIERE MANOUANE
PAR HYDRO-QUÉBEC****MÉMOIRE DU CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES
A LA COMMISSION DU BAPE**

| Table des matières | |
|---|-------------|
| | Page |
| Introduction | 2 |
| 1. Le contexte du projet d'Hydro-Québec | 2 |
| 2. Nos préoccupations à l'égard du projet de la Manouane | 5 |
| • Les composantes d'un projet plus global | 5 |
| • Les impacts sur la qualité de l'eau et les poissons de la baie aux Hirondelles | 6 |
| • Les impacts sur le castor et le piégeage dans la baie aux Hirondelles | 7 |
| • Les impacts sur le caribou et la chasse dans la baie aux Hirondelles | 8 |
| • Les impacts du mercure dans la chair des poissons et sur la pêche | 9 |
| • L'évaluation des effets cumulatifs | 10 |
| • Le suivi environnemental du projet | 11 |
| 3. Nos conclusions et recommandations | 13 |

Betsiamites, le 11 juin 2001

Introduction:

La communauté innu de Betsiamites est située sur la Haute Côte-Nord, à l'embouchure de la rivière Betsiamites. Avant de devenir une réserve indienne en 1861, les terres actuellement occupées par notre communauté faisaient partie des lieux de rassemblement estival que nos ancêtres ont fréquentés de temps immémoriaux. Pendant l'automne, l'hiver et le printemps, nos ancêtres occupaient un plus vaste territoire couvrant les bassins versants situés entre les rivières Portneuf et Godbout jusqu'au-delà de la tête des eaux.

Aujourd'hui, la population de notre communauté regroupe les descendants de ceux qui occupaient ce vaste territoire ancestral. Notre population s'élève à environ 3,000 personnes et la majorité d'entre elles vivent à Betsiamites. Notre population est en pleine croissance démographique avec un taux annuel moyen d'environ 2,5 %. C'est une population très jeune qui a besoin de travailler, les moins de 25 ans représentent la moitié de la population totale.

Mais ce qui doit aussi être retenu à propos de notre population, c'est qu'elle est la seule de la Haute Côte-Nord qui n'ait pas connu une baisse démographique au cours des dernières décennies. C'est donc dire que quelque soit la situation sur la Côte-Nord, nous sommes très attachés à ce territoire et nous sommes ici pour y rester.

Pourtant, depuis la colonisation, notre situation générale en est une de sous-développement social et économique et elle ne s'améliorera pas à moins de changements radicaux. Nous croyons que ces changements doivent passer par une plus grande implication de notre communauté dans la gestion et la mise en valeur des ressources du territoire ancestral, le Nitassinan. C'est à ce titre que le projet de la Manouane et les autres projets de dérivation d'Hydro-Québec constituent un premier pas significatif en vue d'assurer notre développement futur et ainsi contribuer à celui de la Côte-Nord.

1. Le contexte du projet d'Hydro-Québec:

La participation de notre communauté à la présente consultation publique sur un projet d'Hydro-Québec est déjà la troisième en moins d'un an, mais notre présence ici aujourd'hui revêt encore pour nous un caractère expérimental. La prise en compte de nos intérêts et de nos préoccupations ne sera sans doute jamais un acquis. L'histoire nous a enseigné qu'il sera toujours nécessaire de veiller à nos propres intérêts, par exemple à ce que le contenu des évaluations et le format des consultations reflètent adéquatement les attentes de notre communauté.

Si nous demeurons préoccupés par les projets d'Hydro-Québec, c'est parce que Betsiamites a été particulièrement affectée par les divers travaux d'aménagements d'Hydro-Québec sur son territoire ancestral. Nous avons vécu et subi, bien malgré nous, ce que certains ont appelé "l'épopée des bâtisseurs d'eau" et nous voulons éviter que l'histoire ne se répète à nos dépens.

Il est important de rappeler qu'entre 1955 et les années 70, une douzaine de centrales hydroélectriques ont été aménagées sur nos terres ancestrales, totalisant près de 8 500 MW de puissance installée. Plusieurs lignes de transport d'énergie à 315 KV et à 735 KV traversent également notre territoire, contribuant encore davantage à son ouverture aux activités des non-autochtones. En termes de terres inondées et rendues inutilisables aux fins d'activités traditionnelles, les réservoirs créés par les nombreux barrages et digues occupent des superficies totalisant plus de 4,500 km². Nous estimons que nos cours d'eau contribuent à plus du quart de la production hydroélectrique québécoise.

Ces différents travaux ont profondément perturbé le milieu naturel et notre utilisation du Nitassinan: disparition de la faune et des habitats fauniques les plus productifs, érosion des berges, mercure dans la chair du poisson, modifications des couverts de glace, difficultés de transport, inondations et destruction de sépultures, de sites archéologiques et de lieux de rassemblement. Tous ces impacts ont participé de différentes façons à l'abandon forcé de l'économie et du mode de vie traditionnel.

C'était à une époque où les aménagements du complexe Bersimis-Manic-Outardes ont été construits sans études d'impact sur le milieu naturel et humain et sans traitement équitable pour nos droits et intérêts. Nous étions les seuls utilisateurs du territoire et nous avons été dépossédés de notre patrimoine historique foncier au profit d'intérêts extérieurs et de ce que certains appellent le « progrès ». Ce sentiment de dépossession est encore fortement ressenti dans notre communauté.

Des efforts ont été consenti depuis une vingtaine d'années pour se réapproprier le contrôle de nos vies et de notre développement sur le Nitassinan de nos ancêtres. Le Conseil Tribal Mamuitun mène en effet une négociation territoriale globale qui vise à conclure un traité moderne avec les gouvernements du Québec et du Canada. Bientôt nous devrions parvenir aux termes d'une nouvelle approche de négociation, appelée "approche commune", qui propose notamment de reconnaître le titre aborigène et les droits ancestraux de nos communautés sur l'ensemble du Nitassinan, avec des effets variables selon les parties du territoire concerné.

En ce qui touche l'exploitation des ressources naturelles, il est prévu un partage des redevances gouvernementales, une participation au développement dans les secteurs reliés à la faune, aux forêts et à l'hydroélectricité et une influence réelle et significative dans la gestion des terres et des ressources. Alors pour nous le partenariat avec Hydro-Québec est un premier pas dans la direction de la participation au développement de la Côte-Nord.

C'est avec cet objectif qu'en 1997 nous avons amorcé des discussions avec Hydro-Québec pour participer aux dérivations partielles de rivières et au projet de la Touloustouc. Dès le début, nous avons clairement fait savoir à Hydro-Québec que nous étions prêts à mettre fin en tout temps aux discussions si les impacts des projets s'avéraient inacceptables pour notre communauté. Après les torts et les dommages importants causés par les impacts du complexe Bersimis-Manic-Outardes, il est pour nous impensable de donner notre accord à un projet qui risquerait de ruiner encore davantage notre territoire ancestral. Il s'agit d'une condition qui prévaut toujours et qui s'applique à tous les projets d'Hydro-Québec.

Nous avons donc convenu que, dans la mesure où l'état d'avancement des études d'Hydro-Québec permettait d'établir de façon préliminaire l'acceptabilité environnementale des projets, nous étions prêts à négocier une entente de partenariat. Ces négociations ont finalement abouti à l'Entente Pesamit 1999, qui ne deviendra effective et ne sera mise en œuvre que dans la mesure où Hydro-Québec obtient toutes les autorisations gouvernementales requises pour ses différents projets.

La tenue d'un vote de ratification a permis d'obtenir une acceptation de l'entente de partenariat par 79,5 % de nos membres qui se sont prévalu de leur droit de vote et nous en sommes très satisfaits. Nous avons prévu de consulter à nouveau notre population avant de décider de l'utilisation des fonds.

L'entente elle-même porte sur les projets d'aménagement de la Toulnostouc et de dérivation partielle des rivières Portneuf, du Sault aux Cochons et Manouane. Elle prévoit une formule innovatrice de partenariat entre notre communauté et Hydro-Québec relativement au partage des coûts et des revenus : Betsiamites va investir 17,5 % du coût des projets et va recevoir une valeur équivalente à 17,5 % de l'énergie totale produite.

Un Fonds communautaire de Betsiamites estimé à plus de \$ 10 millions sera créé pour financer des projets et équipements collectifs, de même que pour la mise en valeur des activités traditionnelles. De plus, un Fonds des travaux correcteurs s'élevant à \$ 11 millions sera aussi mis sur pied pour des fins communautaires reliées à la gestion et à la mise en valeur de la faune, de la flore et des habitats.

Depuis quelques mois nos agents territoriaux rencontrent un à un tous les utilisateurs du territoire de Betsiamites pour documenter et cartographier leurs activités traditionnelles. Ces rencontres permettent également d'identifier les besoins des utilisateurs et tout autre moyen susceptible d'encourager leur occupation du territoire. Nous comptons pouvoir répondre à ces différents besoins grâce aux montants disponibles avec ces deux fonds.

Pendant les travaux de construction des projets d'Hydro-Québec, Betsiamites pourra bénéficier d'importants contrats et de nombreux emplois, soit potentiellement 200 années-personnes en emplois et \$ 35 millions en contrats. Des mesures spécifiques portant sur la formation et l'embauche des Innu sont incluses dans l'entente. Pour l'accès aux contrats, les mesures portent sur la négociation de certains contrats de gré à gré, sur la priorité accordée aux entreprises innu, sur la partition des lots de travail, sur la sous-traitance, etc. Lors des projets antérieurs d'Hydro-Québec, la communauté n'avait pu bénéficier d'emplois ou de contrats.

Des mesures particulières sont incluses dans l'entente concernant la protection des sites archéologiques et sépultures et pour la récupération des installations à la fin des projets. Betsiamites s'est engagée à collaborer aux études d'avant-projets d'Hydro-Québec, mais la société d'État demeure responsable de l'évaluation environnementale et de l'obtention des autorisations requises.

Nous tenons à rappeler que l'Entente Pesamit prévoit de façon claire et explicite que les droits ancestraux et issus de traités et la négociation globale des Innu sont totalement

protégés par rapport à cette entente de partenariat et que celle-ci ne constitue d'aucune façon une cession, une extinction ou un abandon de nos droits. L'entente ne porte pas préjudice et n'affecte en rien les réclamations et recours de Betsiamites ou d'une autre communauté innu concernant les atteintes au titre aborigène, aux droits ancestraux et aux autres droits.

L'Entente Pesamit est essentiellement administrative et financière et elle ne concerne pas le titre juridique, la propriété des terres ou le titre ancestral des Innu sur le territoire concerné. Même si elle le voulait, il n'appartient pas juridiquement, de toute façon, à une société d'État comme Hydro-Québec de régler la question de nos droits ou de notre titre, puisque ce sont des sujets qui seront abordés strictement dans le cadre de la négociation globale entre les gouvernements du Canada et du Québec et le Conseil de bande de Betsiamites.

Enfin, même si cette entente a été ratifiée par nos membres, elle n'a pas eu pour effet d'obtenir l'approbation des projets d'Hydro-Québec par notre communauté. La procédure d'évaluation environnementale du projet de la Manouane n'est pas encore terminée et en ce qui nous concerne, nous tenons à soulever certaines préoccupations sur les impacts de ce projet. La présente consultation publique nous donne l'occasion de faire part de ces préoccupations à la Commission.

2. Nos préoccupations à l'égard du projet de la Manouane :

Dans les paragraphes suivants nous présentons un résumé de nos principales inquiétudes et remarques à l'endroit du projet d'Hydro-Québec. Notre intention est de contribuer à bonifier le projet pour qu'il reflète davantage les intérêts de notre communauté à l'égard du milieu naturel et des utilisateurs innu. Nos recommandations visent à remédier à ce que nous considérons comme des points à améliorer du projet, tel que nous les percevons à partir d'un point de vue qui nous est propre.

Les composantes d'un projet plus global :

Les travaux de dérivation partielle de la Manouane ne constituent que l'une des composantes du projet d'optimisation du complexe Bersimis et à ce titre devraient donc faire partie d'une évaluation environnementale plus globale.

Nous considérons que l'optimisation de la Betsiamites ne constitue qu'un seul véritable projet, même s'il inclut différents travaux qui ne semblent pas reliés directement entre eux, qui sont effectués sur des sites de chantier différents et qui possèdent leurs propres échéanciers de réalisation. De plus en plus au Québec nous serons appelés à évaluer des travaux réalisés dans un tel contexte d'optimisation des équipements existants et d'exploitation des potentiels résiduels.

Ce contexte de travaux en milieu déjà affecté ou régularisé par le développement hydroélectrique ne doit pas servir à compartimenter les sources d'impacts ou à limiter l'évaluation de leurs effets sur l'environnement. Non pas que nous remettions en cause les

grandes conclusions des études ou les principales décisions du promoteur, mais considérant qu'il s'agit de nos terres ancestrales et en particulier de notre rivière à saumon, nous croyons que les travaux d'optimisation de la Betsiamites auraient mérité une évaluation environnementale plus approfondie et intégrée.

Par exemple, en vue des projets de dérivation partielle des rivières Portneuf, du Sault aux Cochons et Manouane, le promoteur a procédé à des travaux importants de réfection des perrés autour du réservoir Bersimis-2 depuis 1997. Ces travaux ont d'ailleurs été soustraits de la procédure d'examen et d'évaluation des impacts du Québec. De même, nous avons appris en audience que des haussoirs « temporaires » avaient été installés sur les crêtes déversantes de Bersimis-1 (DT2 : ligne 3795). Ces travaux auraient dû selon nous faire partie d'une évaluation plus globale.

Une telle évaluation devrait ainsi examiner tous les aspects de la gestion hydraulique actuelle et prévue du complexe Bersimis, ce qui inclut les dérivations à l'étude, le réservoir Pipmuacan, les apports résiduels et la rivière Betsiamites elle-même. Cette approche permettrait entre autres d'examiner la possibilité de récupérer en tout ou en partie le débit moyen annuel de 6,3 m³/s versé à la société Abitibi-Consolidated au site de Pamouscachiou-1.

Nous demandons qu'à l'avenir, dans sa directive au promoteur, le ministère de l'Environnement du Québec adopte cette façon de faire qui consiste à exiger l'évaluation de toutes les composantes d'un même projet. Cela nous apparaît une façon de faire plus logique et qui s'approche davantage de l'objectif d'une évaluation globale des impacts sur le milieu.

Les impacts sur la qualité de l'eau et les poissons de la baie aux Hirondelles :

Malgré plusieurs questions adressées au promoteur pour obtenir plus d'informations concernant les impacts de la dérivation partielle sur la baie aux Hirondelles, nous demeurons peu convaincus de l'absence d'impact pour ce milieu que fréquentent certains utilisateurs de Betsiamites. Ce manque d'information précise sur le milieu biophysique de la baie aux Hirondelles et sur l'évaluation des impacts du projet à cet égard constitue selon nous une lacune importante de la part du promoteur.

Nos inquiétudes portent en particulier sur les changements au régime sédimentaire et à la qualité de l'eau.

Il nous apparaît étonnant qu'avec un débit moyen annuel qui passera de 1,2 à 32 m³/s (PR3 : 5-29), soit un débit en moyenne 26 fois plus élevé qu'actuellement dans la rivière aux Hirondelles, la question des impacts sur les habitats de la baie aux Hirondelles n'ait pas été examinée plus attentivement. Nous ne croyons pas que la mise en place de protections en enrochement soit suffisante pour limiter la forte augmentation de la charge sédimentaire qui se retrouvera dans la baie aux Hirondelles. D'ailleurs Hydro-Québec a admis ne pas avoir évalué l'importance de ce transport sédimentaire accru (DT4 : ligne 985).

La baie aux Hirondelles est un plan d'eau relativement étroit, tout en longueur, avec la rivière du même nom qui se jette à l'une de ses extrémités. L'apport sédimentaire massif et soutenu provenant de la rivière pendant plusieurs années pourra difficilement être dispersé ou atténué par dilution. En s'accumulant au fond du plan d'eau, cette charge de sédiments pourrait affecter de grandes superficies d'habitats du poisson et la qualité de l'eau d'une grande partie de la baie aux Hirondelles.

En audience, le promoteur s'est engagé à faire le suivi de la qualité de l'eau de la baie aux Hirondelles (DT3 : ligne 1280) et nous croyons qu'il s'agit d'une bonne décision qui reflète une approche prudente. La perspective d'un ensablement à grande échelle de la baie pourrait aussi selon nous justifier un suivi des habitats de la faune aquatique et des activités de pêche de nos membres à partir d'une étude sur l'état de référence.

Les impacts sur le castor et le piégeage dans la baie aux Hirondelles :

Le piégeage des animaux à fourrure fait partie intégrante du mode de vie traditionnel associé à l'utilisation du Nitassinan de Betsiamites. Encore aujourd'hui, malgré le bas prix des fourrures, plusieurs membres de notre communauté font du piégeage leur principale activité sur le territoire.

Pourtant, l'étude d'impact semble accorder peu d'importance à la présence de colonies de castor dans la zone du projet, alors que pour les trappeurs de notre communauté le castor est la principale ressource convoitée et représente souvent la plus grande partie de la récolte en animaux à fourrure. La valeur de cette ressource est très importante sur le plan économique, alimentaire et culturel.

Faute d'inventaire réalisé par le promoteur, la seule donnée présentée (et non datée) porte sur la densité de castor relevée par la FAPAQ dans la ZEC des Passes à l'ouest de la rivière Péribonka (PR3 : 6-69). Il n'y a aucune information sur la présence du castor dans la zone des travaux, le lac du Grand Détour, la rivière aux Hirondelles ou la baie aux Hirondelles.

Malgré ces données incomplètes, le promoteur conclut que la création du réservoir du Grand Détour va entraîner des pertes d'habitats ponctuelles pour les castors qui devront alors se déplacer vers de nouveaux habitats en rive (PR3 : 6-72). Selon nous, les données ne permettent pas d'établir si les pertes seront seulement « ponctuelles » et l'explication du « déplacement vers de nouveaux habitats » apparaît facile et insuffisante.

En ce qui concerne le castor de la baie aux Hirondelles, aucune information ou analyse des impacts n'est présentée dans l'étude d'impact. Il est pourtant bien connu des trappeurs de Betsiamites que les conditions de piégeage sont déjà difficiles sur le réservoir Pipmuacan en raison du marnage important (10 m) pour abaisser le niveau d'eau avant la crue printanière. Les trappeurs sont donc obligés de limiter le piégeage du castor aux petites baies, notamment dans les secteurs protégés de la baie aux Hirondelles.

Nos inquiétudes proviennent non seulement de l'absence d'inventaire des colonies de castor dans la baie aux Hirondelles, mais aussi des impacts du débit fortement augmenté de la rivière aux Hirondelles sur le couvert de glace et sur le régime sédimentaire de la baie. En audience, le promoteur a en partie répondu à nos inquiétudes lorsqu'il a accepté d'inclure le suivi de la relocalisation des colonies de castor dans son programme de suivi environnemental (DT2: ligne 1535).

Cependant, l'audience a aussi permis de démontrer que certaines activités de nos membres, notamment de piégeage, n'ont pas été documentées adéquatement par le promoteur (DT4 : ligne 3290). Nous croyons qu'il s'agit d'une raison suffisante pour justifier un suivi des activités de piégeage dans le secteur de la baie aux Hirondelles.

Les impacts sur le caribou et la chasse dans la baie aux Hirondelles :

L'étude d'impact ne contient aucune information de base ni analyse d'impact sur la population de caribou qui fréquente le réservoir Pipmuacan ou la baie aux Hirondelles. En audience, le promoteur a même nié la présence de caribous dans ce secteur (DT3 : ligne 1480). Cette affirmation a cependant été amplement contredite par la personne-ressource de Betsiamites et par celle de la FAPAQ.

La personne-ressource de Betsiamites a expliqué que la chasse au caribou est une activité traditionnelle qui se déroule sur le réservoir Pipmuacan et dans la baie aux Hirondelles lorsque les caribous se déplacent à partir du mois de janvier (DT4 : ligne 3330). Il a ajouté que la chasse s'effectue davantage à l'arrivée du printemps lorsque les caribous atteignent les baies vers le nord du réservoir (DT4 : ligne 3360). Il a finalement conclu en affirmant que cette population de caribou pourrait devenir sous peu une espèce à protéger (DT4 : ligne 3365).

Pour la FAPAQ, la population de caribou dans le secteur du réservoir Pipmuacan et de la baie aux Hirondelles fait l'objet d'une plus vaste étude sur le caribou des bois en vue d'améliorer les connaissances sur cette espèce. Même si cette étude n'est pas terminée, la personne-ressource a mentionné que la population de caribou de ce secteur serait actuellement dans une situation précaire (DT6 : ligne 3635).

La FAPAQ a confirmé qu'un groupe relativement important de caribous fréquenterait la baie aux Hirondelles (DT6 : ligne 3650) et que malgré l'absence de grandes migrations, il y aurait des déplacements de caribous entre le réservoir Pipmuacan et le réservoir Manouane en dehors de la période hivernale (DT6 : 3660).

Enfin, l'une des hypothèses examinées par la FAPAQ dans cette étude concerne l'influence de l'exploitation forestière sur le caribou des bois (DT6 : ligne 3700). Si une influence négative devait être clairement démontrée, il faudrait ensuite évaluer si celle-ci s'ajoute ou s'accumule à celle des projets de dérivation d'Hydro-Québec.

Devant ces données nouvelles qui constituent selon nous une lacune importante de l'étude d'impact, nous croyons que les débits accrus provenant de la rivière aux Hirondelles peuvent comporter des risques pour le caribou et les activités de chasse de notre communauté dans ce secteur. Nos inquiétudes portent en particulier sur les changements du couvert de glace dans la baie aux Hirondelles, selon nous une source de danger pour les déplacements des caribous et des chasseurs innu.

Les informations cartographiques sur l'utilisation du secteur par certains membres de notre communauté, déposées en audience (DT4 : ligne 3290), démontrent que les données du promoteur sur ce sujet sont incomplètes et insuffisantes pour évaluer les impacts relatifs au caribou et à la chasse dans la baie aux Hirondelles. Nous recommandons que ces informations sur l'utilisation du territoire et en particulier sur la chasse au caribou soient complétées par le promoteur.

Les impacts du mercure dans la chair des poissons et sur la pêche :

La problématique du mercure dans la chair des poissons attire notre attention parce que la dérivation de la Manouane prévoit la création d'un réservoir au lac du Grand Détour et parce que les Innu sont déjà confrontés à des taux de mercure élevés dans le poisson du réservoir Pipmuacan. La perspective d'une hausse des taux dans les poissons du secteur constitue une préoccupation pour notre communauté.

L'étude d'impact a été préparée sans qu'aucune nouvelle prise de mesures ne soit effectuée relativement au mercure dans la chair des poissons pour les plans d'eau touchés par le projet de dérivation. Les seules données présentées sont celles du tableau 6-15 et celles de la ZAC Péribonka (PR3 : 6-48). L'origine de ces données (localisation et date d'échantillonnage) nous apparaît insuffisamment documentée, sans compter l'absence de données comparatives provenant de réservoirs artificiels.

En audience, nous avons également soulevé plusieurs anomalies concernant les données du tableau 6-15 en les comparant à celles présentées dans la version préliminaire de l'étude d'impact (février 2000) et à celles dans l'étude d'impact sur la dérivation Portneuf (DT6 : ligne 2805). Les réponses du promoteur à l'égard de ces anomalies ne nous ont pas convaincu, ni celles concernant les taux d'exportation du mercure. En fait, ces réponses nous questionnent plutôt sur le sérieux et la rigueur appliqués dans le traitement de la problématique du mercure dans la chair des poissons dans le cadre du projet de la Manouane.

Hydro-Québec dispose d'une expérience de plusieurs décennies dans cette problématique sur le mercure, mais les personnes-ressources de la Direction régionale de santé publique ont aussi fait valoir que les connaissances scientifiques concernant les effets sur l'être humain demeurent encore imparfaites. Ils ont notamment fait remarquer que l'approche habituelle pour évaluer les risques est basée sur des consommateurs moyens, la norme de 0,5 mg/kg étant trop élevée pour des consommateurs vulnérables ou sensibles (DT6 : ligne 3370).

A Betsiamites, la consommation régulière ou intensive de poissons s'effectue pendant les séjours sur le territoire, alors que le poisson frais est plus facilement disponible, et dans la communauté lorsqu'un pêcheur revient du territoire avec ses prises. L'étendue des liens de parenté fait également que les cadeaux et les invitations permettent de multiplier la fréquence de consommation de poisson. Il y a de grands consommateurs parmi les personnes à risques : femmes enceintes ou qui prévoient le devenir, jeunes enfants, aîné(e)s, etc.

L'étude d'impact prévoit des augmentations substantielles des taux de mercure dans les poissons pendant une vingtaine d'années avant de revenir aux valeurs actuelles, déjà élevées (PR3 : 6-53). Nous ne voulons pas décourager nos membres de se nourrir de poisson, mais il faut admettre que le promoteur n'a pas fait beaucoup d'effort pour évaluer les impacts et les risques propres à notre communauté. Il n'a pas cherché à documenter le profil des consommateurs de poisson de Betsiamites ou des utilisateurs de la zone du projet. Il ne s'est pas renseigné sur l'existence de facteurs de risques particuliers. Il ne s'est pas informé si les utilisateurs allaient modifier leurs habitudes de pêche. Il ne s'est pas intéressé au comportement des consommateurs de poisson de Betsiamites à l'égard des règles sur le nombre maximal de repas recommandés par mois.

De nouveau, nous croyons que le promoteur sous-estime les risques liés au mercure dans la chair du poisson pour notre communauté et qu'il refile ses responsabilités au ministère de la Santé, alors qu'il est lui-même à l'origine du problème. Nous appuyons la mise en place d'un programme de gestion du risque et la production de matériel d'information qui seraient réalisés de concert avec les autorités de Betsiamites. L'élaboration de ce programme devrait inclure la préparation d'un profil des consommateurs innu de Betsiamites et en particulier des consommateurs de poisson provenant de la baie aux Hirondelles.

Ce programme et ce matériel devraient être préparés pour tenir compte des différents projets de dérivation et du projet d'aménagement de la Tournestouc. Le suivi environnemental concernant le mercure devrait également inclure des poissons pêchés dans la baie aux Hirondelles.

En audience, nous avons été surpris d'apprendre que les crues de juillet 1996 avaient favorisé une forte augmentation des taux de mercure dans les poissons de certains plans d'eau de la région du Saguenay (DT6 : ligne 2530), car la Côte-Nord a aussi été touchée par des crues exceptionnelles. Les effets de conditions climatiques ou hydrologiques extrêmes sur le mercure dans la chair des poissons sont à notre connaissance peu documentés et comme ces phénomènes apparaissent plus fréquents, ils mériteraient d'être suivis par le promoteur.

L'évaluation des effets cumulatifs :

Le promoteur a examiné la question des effets cumulatifs du projet sur l'utilisation du territoire par les Innu de Betsiamites, l'un des quatre enjeux principaux du projet. Cette évaluation fait partie d'une étude distincte (DA9), mais les données utilisées sont celles déjà recueillies auprès des utilisateurs de notre communauté. Le promoteur a précisé en audience que les utilisateurs innu n'ont pas été consultés spécifiquement pour l'évaluation des effets cumulatifs (DT5 : ligne 2685). De plus, considérant que certains utilisateurs de Betsiamites qui fréquentent le secteur de la baie aux Hirondelles n'auraient même pas été rencontrés par le promoteur, nous considérons que l'évaluation des effets cumulatifs est incomplète.

Si le promoteur avait consulté les utilisateurs de notre communauté en vue d'évaluer les effets cumulatifs de son projet, il aurait certainement recueilli des données relatives aux effets du développement hydroélectrique sur le territoire. Il aurait découvert que l'utilisation actuelle s'explique en grande partie par des événements antérieurs, notamment par la mise en eau du réservoir Pipmuacan et par le harnachement de la rivière Betsiamites à partir du milieu des années 1950. Il aurait pu ainsi conclure que ces événements continuent d'avoir des effets aujourd'hui.

Une évaluation des effets cumulatifs du projet de la Manouane devrait donc reculer jusqu'au moment où se sont produits pour la première fois des effets semblables à ceux qui créent toujours des inquiétudes parmi les utilisateurs innu de Betsiamites. La période de 10 ans couverte par l'évaluation des effets cumulatifs, précédant et suivant la réalisation du projet, nous apparaît tout à fait aléatoire et sans fondement scientifique. Ce projet n'est que le plus récent épisode du développement hydroélectrique de la région, bien que le contexte ait beaucoup changé pour notre communauté.

Nous croyons important de rappeler que le développement hydroélectrique est à l'origine de l'ouverture du territoire ancestral des Innu de Betsiamites. C'est dans le contexte de ce développement que fut construite la route d'accès asphaltée menant à Labrieville, ce qui a permis l'expansion de l'industrie forestière et qui a ensuite favorisé les activités récréotouristiques sur la Côte-Nord. S'il y a des effets cumulatifs à évaluer à l'égard du projet de la Manouane, il n'y a aucun doute dans notre esprit que cette évaluation doit s'étendre aux projets hydroélectriques antérieurs.

Lors de l'audience publique sur la Toulnostouc, nous avons proposé qu'une étude approfondie soit réalisée par le promoteur, non pas dans le cadre du présent projet, mais dans un cadre plus vaste qui permettrait de faire la lumière sur les principaux effets pour notre communauté. Nous réitérons cette proposition parce qu'elle nous apparaît fondamentale en vue d'éclairer une période sombre dans l'histoire récente de Betsiamites, de placer un baume sur beaucoup d'amertume et de mauvais souvenirs qui persistent, et d'enclencher un processus de réconciliation qui selon nous a beaucoup trop tardé.

Enfin, en ce qui concerne les effets cumulatifs potentiels reliés au mercure dans la chair des poissons, nous croyons que le promoteur devrait suivre de près, sinon collaborer, aux travaux d'un important projet de recherches lancé récemment par l'UQUAM et 14 autres universités sur cette problématique (Le Devoir, 4 mai 2001). Le rôle de l'exploitation forestière apparaît comme un aspect important qui sera examiné par les chercheurs.

Le suivi environnemental du projet :

Nous avons apprécié entendre de la part du promoteur que le suivi environnemental de cinq (5) ans prévu dans l'étude d'impact (PR3 : 10-2) pourra être prolongé jusqu'à dix (10) ans comme dans le cas des dérivations Portneuf et du Sault aux Cochons et même au-delà comme dans le cas du mercure (DT6 : ligne 505). L'idée d'adapter la durée du suivi en fonction des résultats obtenus nous apparaît très prudente.

Tel que mentionné précédemment, nous considérons que le secteur de la baie aux Hirondelles fait figure de secteur oublié dans l'évaluation des impacts du projet. En l'absence d'inventaire et de prise de mesures sur les composantes à risque du milieu, nous demeurons insatisfaits des explications du promoteur à l'égard des faibles impacts anticipés. C'est pourquoi nous demandons au promoteur d'inclure le secteur dans le suivi environnemental de son projet en commençant par l'établissement d'un état de référence.

Il s'agit en particulier de faire le suivi de composantes biophysiques telles le régime sédimentaire, la qualité de l'eau, le couvert de glace, les populations de poissons, le mercure dans la chair des principales espèces, les colonies de castor et le caribou des bois. Pour les composantes du milieu humain, il s'agit essentiellement des activités de pêche, de chasse et de piégeage des Innu, de même que leurs déplacements dans le secteur.

Comme pour le suivi environnemental des autres projets de dérivation et de la Tournestouc, nous tenons à exprimer notre grand intérêt à participer activement au suivi environnemental de la dérivation Manouane avec le milieu régional et Hydro-Québec. Nous ne voulons pas être simplement informés des résultats de ce suivi, mais également être partenaires dans sa réalisation au cours des années à venir. Nous croyons qu'il s'agit d'une bonne façon de concrétiser le pendant environnemental de notre partenariat d'affaires avec Hydro-Québec.

En toute logique, ce partenariat dans le suivi environnemental devrait s'appliquer aux trois (3) dérivations de rivières à l'étude et ainsi intégrer leur programme de suivi respectif, puisque ces dérivations font partie d'un seul et même projet visant à optimiser le potentiel du complexe Bersimis. Ce suivi intégré nous apparaît nécessaire pour garder une vue d'ensemble sur l'évolution de ce vaste bassin versant qui sera désormais inter-dépendant avec d'autres bassins et ce, bien au-delà de ses limites naturelles.

La gestion d'un tel bassin hydrographique ne doit pas être laissée entre les seules mains d'Hydro-Québec. Notre communauté a conclu une entente avec la société d'État qui permet de gérer les débits de la centrale Bersimis-2 de manière à mieux protéger la pérennité du saumon et de nos activités de pêche. La gestion du secteur amont devrait aussi faire l'objet de discussions pour protéger les ressources et les autres usages du milieu naturel. Nous réitérons ainsi notre grand intérêt à participer à la mise sur pied d'un tel comité de bassin.

Enfin, considérant l'éventualité de ces différents projets de dérivations et le projet de la Tournestouc, l'idée de mettre sur pied un réseau de surveillance écologique ou de suivi environnemental couvrant tous les bassins aménagés de la Haute-Côte-Nord nous semble

justifiée. Ce réseau permettrait de recueillir et d'intégrer les résultats de toutes les activités de suivi, tant pour les nouveaux projets que pour les aménagements existants, avec la participation du milieu régional et des Innu.

3. Nos conclusions et recommandations :

Malgré certaines faiblesses que nous espérons voir corrigées, nous appuyons le projet d'Hydro-Québec sur la rivière Manouane parce qu'il représente une opportunité qui n'a jamais été offerte auparavant à notre communauté, celle de devenir partenaire dans le développement du territoire et l'exploitation des ressources. Dans le passé nous avons toujours été mis de côté et repoussés un peu plus loin pour faire place au harnachement des rivières, à la foresterie et à l'exploitation de la faune par les non-autochtones.

Le projet de la Manouane représente une opportunité pour faire entrer nos jeunes sur le marché du travail et pour fournir davantage d'expérience à nos entrepreneurs, qu'ils soient nouveaux ou déjà en affaires. Nous voyons le projet comme un déclencheur à moyen et à long terme. C'est d'abord pour donner la chance à ceux qui veulent travailler d'acquérir de l'expérience qui pourra leur servir après le projet, que ce soit dans notre communauté ou ailleurs sur la Côte-Nord. C'est aussi pour montrer aux plus jeunes qu'il y a des emplois disponibles, qu'il y a un intérêt à étudier et à aller chercher une bonne formation professionnelle. C'est important pour la vigueur économique et l'avenir de notre communauté.

Dans nos remarques nous avons exprimé certaines inquiétudes et critiques à l'endroit du traitement accordé par le promoteur à certains aspects environnementaux. Le projet et l'évaluation des impacts ne sont pas parfaits et ils méritent d'être bonifiés. Il y a plusieurs améliorations possibles, dont certaines mentionnées dans notre mémoire sur les dérivations des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons et que nous n'avons pas reprises ici. Notre objectif est d'apporter à la Commission celles qui nous apparaissent les plus pertinentes dans le cadre de la présente demande d'autorisation.

Voici un résumé de nos recommandations des paragraphes précédents :

- (1) En ce qui concerne le morcellement du projet d'optimisation du complexe Bersimis, nous tenons à réitérer notre demande pour qu'à l'avenir les différents travaux de construction, de réfection ou d'aménagement qui ont pour effet de modifier en tout ou en partie l'hydrologie du bassin versant de la rivière Betsiamites, fassent l'objet d'une évaluation environnementale intégrée.
- (2) En ce qui concerne la qualité de l'eau et les poissons de la baie aux Hirondelles, nous recommandons que le suivi environnemental inclut ces composantes du milieu naturel fréquenté par les Innu de Betsiamites pour mesurer les impacts de la charge sédimentaire fortement accrue provenant de la rivière aux Hirondelles.

- (3) En ce qui concerne le castor et les activités de piégeage dans la baie aux Hirondelles, nous recommandons qu'un inventaire des colonies existantes soit effectué et que le suivi environnemental du projet inclut les activités de piégeage de tous nos membres dans ce secteur.
 - (4) En ce qui concerne le caribou de la baie aux Hirondelles nous tenons à ce que le promoteur établisse un état de référence basé sur des informations rigoureuses et complètes concernant cette population de caribou en situation précaire, de manière à assurer un suivi environnemental qui mesure adéquatement les impacts du projet sur cette population de caribou et sur les activités de chasse de nos membres.
 - (5) En ce qui concerne l'augmentation des teneurs en mercure dans la chair des poissons, nous recommandons la mise en place d'un programme de gestion du risque et la production de matériel d'information, basés sur un profil des consommateurs de Betsiamites, préparés de concert avec les autorités de Betsiamites et tenant compte des autres projets d'Hydro-Québec. Le suivi environnemental devrait aussi porter sur les poissons de la baie aux Hirondelles.
 - (6) En ce qui concerne l'évaluation des effets cumulatifs du projet et considérant les lacunes de cette évaluation, nous recommandons qu'une étude rigoureuse et complète sur les effets cumulatifs soit réalisée dans un cadre plus vaste du développement hydroélectrique passé des bassins des rivières Betsiamites – Manicouagan – Outardes.
 - (7) En ce qui concerne le programme de suivi environnemental, nous recommandons l'ajout des principales composantes biophysiques et humaines de la baie aux Hirondelles à ce suivi, l'intégration des suivis prévus aux autres projets d'Hydro-Québec, de même que notre participation active à toutes les étapes de sa réalisation.
-